

Appel à projets pour la préservation des zones humides

Les conséquences du changement climatique impactent particulièrement la ressource en eau dans le grand Sud-Ouest et imposent le déploiement d'un plan d'action à long terme mobilisant tous les acteurs économiques et actionnant toutes les solutions techniques possibles. C'est dans cet esprit que s'inscrit le lancement du premier appel à projets initié par l'Entente pour l'eau en partenariat avec les Régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie / Pyrénées - Méditerranée et Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que l'Office français de la Biodiversité et avec le soutien de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

L'Entente : la synergie des politiques au service de l'eau, grande cause du Sud-Ouest



L'Entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne réunit le Préfet coordonnateur de bassin, le Président du comité de bassin et les présidents des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Elle favorise la mise en cohérence des politiques pour la préservation de l'eau du Sud-Ouest particulièrement impacté par les conséquences du changement climatique.

La préservation des zones humides, enjeu majeur face au changement climatique

La préservation des zones humides est essentielle pour le stockage et le ralentissement de l'eau.

Ces réservoirs hydriques participent également à l'auto épuration des eaux, au stockage du carbone, à la préservation de la biodiversité. Au-delà de ces services, le maintien et la restauration des fonctionnalités hydrologiques des zones humides constituent aujourd'hui un enjeu de première importance face aux effets déjà visibles de changement climatique.

Une zone humide stocke l'eau :

1m² de zone humide peut stocker entre 500 l et 1 m³ d'eau.

Elle contribue à améliorer la qualité de l'eau, à recharger ou protéger les nappes et à lutter contre les crues.

Pour protéger les zones humides, les partenaires s'accordent pour promouvoir les solutions fondées sur la nature qui visent à encourager et favoriser les initiatives locales permettant de mobiliser à l'échelle d'un territoire de tête de bassin versant, l'ensemble des acteurs concernés.

Cet appel à projets ouvert jusqu'au 30 avril 2020 (dépôt d'une note d'intention) a pour objectif d'accompagner des opérations ambitieuses visant à la préservation et la restauration des fonctionnalités des zones humides de tête de bassin versant dans une logique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

L'ambition est de faire émerger des démarches co-construites avec un taux maximal d'aide publique des financeurs de 80 % du montant éligible (en cumulant les aides de l'agence de l'eau Adour-Garonne, des Régions Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes). Dans certains cas exceptionnels et sous réserve d'une justification quant à la

nature du porteur de projet et de l'aspect essentiel des actions proposées, le taux de financement public pourra atteindre 100 %.